

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT

DECISION N° 2023/001 MP

Vu les articles L2121-29, L2122-22 al. 4°, L5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2123-1 et R2123-1, R2162-1 à R2162-14 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 2020-117 du Conseil prise en séance du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président, Bruno MINUTIELLO,

DECIDE

De signer avec la Société URBAFLUX ZAC du César, 18570 LE SUBDRAY, un contrat d'assistance et de communication pour le camping des bosquets de Lunéville pour un montant de 1 355.00 € H.T par an.

La durée du contrat est d'un (1) an à compter du 8 novembre 2022.

Les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits de paiement du Budget Principal.

Fait à Lunéville, le 10 janvier 2023

Le Président,
BRUNO MINUTIELLO
2023.01.11 11:54:00 +0100
Ref:20230111_085823_1-1-O
Signature numérique
le Président



Bruno MINUTIELLO